

## VILLE DE MAUBOURGUET

### EXTRAIT DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 8 décembre 2014

Etaient présents : Jean NADAL, Marie BAUDOIN, Yves MENJOULOU, Catherine MARIENVAL, Sylvie DUBERTRAND, Sylvain DOUSSAU, Sonia DELACROIX, Nathalie DE BRITO, Mireille SEIMANDI, Isabelle CARCHAN, Jean Louis LASSALLE, Cathy LE NOAC'H, Christian POUBLAN, Isabelle CLERCQ, Damien LARROUQUE

Représentés : Pierre MANHES, Philippe ESTANGOY, Benjamin DORIAN, Pierre RENON

Secrétaire de séance : Cathy LE NOAC'H

Le procès verbal de la séance du 6 novembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

#### Ordre du jour

Décisions - DE\_2014\_087

Compétences Communauté de communes Val d'Adour et Madiranais - DE\_2014\_088

Transfert compétence au SDE \_ charge véhicule électrique - DE\_2014\_089

Dissolution régie "droits de repas à la cantine" - DE\_2014\_090

Décision modificative 3\_2014 - DE\_2014\_100 (annulées 91 et 98)

Contrat d'emprunt \_ budget assainissement - DE\_2014\_092

Echange terrain rue PCF - DE\_2014\_093

Convention astreinte STEP - DE\_2014\_094

Désignation délégués Syndicat de l'Estéous - DE\_2014\_095

Incorporation voiries privées dans le domaine public - DE\_2014\_096

Convention repas Vic Bigorre - DE\_2014\_097

DM 1\_2014 BP Lotissement - DE\_2015\_001

Décision modificative 2\_ BP SEA - DE\_2014\_099

Décision modificative 3-2014 BP principal - DE\_2014\_100

#### Décisions - DE\_2014\_087

Le Conseil Municipal prend acte des décisions dans les domaines prévus par l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales

Adoptée à l'unanimité.

#### Compétences Communauté de communes Val d'Adour et Madiranais - DE\_2014\_08

Le Conseil Municipal approuve la prise de compétences nouvelles de la Communauté de Communes du Val d'Adour et du Madiranais :

- en matière d'aménagement de l'espace (compétence obligatoire) : « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale, suivant article L5214-16 du CGCT, qui devra être compatible avec les prescriptions définies dans le SCOT »

- en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement (compétence optionnelle) : « sensibilisation, schéma et actions conduisant à la préservation des *milieux naturels et à la gestion raisonnée des espaces publics* »

- en matière d'accessibilité (compétence facultative) : « *élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics et d'un diagnostic*

*accessibilité des Etablissements recevant du Public (ERP) communaux de 1<sup>ère</sup> à 5<sup>ème</sup> catégorie »*

*Adoptée à l'unanimité.*

**Transfert compétence au SDE \_ charge véhicule électrique - DE\_2014\_089**

Le Conseil Municipal approuve le principe de transférer la compétence « infrastructure de recharge de véhicules électriques » au SDE 65, réserve les sommes nécessaires à l'installation d'une borne électrique (soit 2000€ de participation communale) et s'engage à assurer la gratuité du stationnement sur la commune pour les véhicules électriques pour au moins deux heures par jour pendant deux ans (hors frais de recharge électrique).

*Adoptée par 18 pour, 1 abstention.*

**Dissolution régie "droits de repas à la cantine" - DE\_2014\_090**

Le Conseil Municipal approuve la dissolution de la régie de recettes « Droits de repas à la cantine scolaire » au 31 décembre 2014, en raison du transfert du service « restauration scolaire » à la CCVAM.

*Adoptée à l'unanimité.*

**Contrat d'emprunt \_ budget assainissement - DE\_2014\_092**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à réaliser auprès du Crédit Agricole, un emprunt d'un montant total de 600 000 € pour le financement de l'opération 5<sup>ème</sup> tranche d'assainissement – tranche conditionnelle et dont les caractéristiques sont les suivantes : durée d'amortissement (30 ans), périodicité des échéances : trimestrielles, taux d'intérêt: 2.59 % et amortissement : linéaire trimestriel.

*Adoptée à l'unanimité.*

**Echange terrain rue du pont de chemin de fer - DE\_2014\_093**

Le Conseil Municipal décide d'échanger la parcelle AB 375 (propriété de la commune) contre la parcelle AB 372-374 (propriété de M. Garros) sans soulte pour la différence pour la commune de Maubourguet.

*Adoptée à l'unanimité.*

**Convention astreinte STEP - DE\_2014\_094**

Le Conseil Municipal approuve la convention de prestations de services d'astreinte de la station d'épuration, fixant les modalités de participation financière entre VEOLIA et la Commune pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. La prestation de service pour la station d'épuration concernent les prestations suivantes : service d'astreinte en dehors des heures travaillées par les agents, réception de l'ensemble des alarmes de la télégestion et mise à disposition d'une benne à sable (enlèvement, transport des graisses et évacuation des sables facturés au réel du temps passé).

*Adoptée à l'unanimité.*

**Désignation délégués Syndicat de l'Estéous - DE\_2014\_095**

Le Conseil Municipal désigne comme délégué au sein du Syndicat de l'Estéous : M. Philippe ESTANGOY et comme suppléant : M. Pierre RENON.

*Adoptée à l'unanimité.*

**Incorporation voiries privées dans le domaine public - DE\_2014\_096**

Le Conseil Municipal procède au classement dans le domaine public communal des voies suivantes :

Impasse avenue d'Auch : AI 4, AI11, AI 3, AI7, AI6, AI8  
 Impasse Capdeville : AK 78, AK 74, AK 73  
 Rue Jean Moulin : AN 53, AN 135, AN 144, AN 192  
 Rue des alouettes : AK 164, AK112, AK 109, AK163, C626, C627, C614  
 Impasse Chinette : AK282, AK 283,  
 Impasse lotissement Zaffagni : AB201, AB238, AB 239, AB240, AB 241  
 Impasse lotissement du Pic du Midi : A454, A455, A 467, A472, A 447, A450, A456  
 Impasse Cazenave : AC 204, 208, 206, AC 123, AC121, AC35, AC30  
 Rue des moulins : parcelle AL 68 et 325,  
*Adoptée à l'unanimité.*

**Convention repas Vic Bigorre - DE\_2014\_097**

Le Conseil Municipal approuve la convention de participation au financement du service de restauration scolaire de Vic en Bigorre pour les enfants scolarisés en CLIS jusqu'au 31 décembre 2014.

*Adoptée à l'unanimité.*

**DM 1\_2014 BP Lotissement - DE\_2015\_001**

Le Conseil Municipal vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessous pour le budget lotissement.

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DEPENSES
605	Achats de matériel, équipements et		840.00
71355 (042)	Variation des stocks de terrains am	840.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>840.00</b>	<b>840.00</b>

*Adoptée à l'unanimité.*

**Décision modificative 2\_ BP SEA - DE\_2014\_099**

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°3-2014 du Budget service eau et assainissement telle que présentée ci-dessous.

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DEPENSES
022	Dépenses imprévues		-2800.00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie		2800.00
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

*Adoptée à l'unanimité.*

**Décision modificative 3-2014 BP principal - DE\_2014\_100**

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°3-2014 du Budget principal telle que présentée ci-dessous.

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
022	Dépenses imprévues		-3600.00
66111	Intérêts réglés à l'échéance		800.00
67441	Subv. budgets annexes et régies (AF)		2800.00
<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
1641	Emprunts en euros		9600.00
2132	Immeubles de rapport		0.00
2138	Autres constructions		-9600.00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°		500.00
2315 - 312	Installat°, matériel et outillage techni		-7500.00
2313 - 309	Constructions		7000.00

*Adoptée à l'unanimité.*